

Intervention d'André Duchateau
Conseiller départemental de Pau 1
Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Notre groupe a eu l'occasion d'échanger sur la question des Mineurs Non Accompagnés avec les élus en charge des solidarités et de la protection de l'enfance concernant l'évaluation, la prise en charge et l'accompagnement de ces enfants ou adolescents par notre Département. Nous avons également rencontré des associations qui nous ont fait part de certaines interrogations que nous avons relayées en commissions. Les chiffres présentés dans le rapport sont éloquents : 201 mineurs étaient pris en charge par le Département en 2017, nous en comptons 399 au 31 décembre 2018 et ce chiffre devrait doubler en 2019.

L'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, dans son rapport annuel, rappelle que les MNA se situent à l'intersection de 2 politiques publiques distinctes que sont l'immigration d'une part et la protection de l'enfance. Il précise en outre que l'évaluation a 2 objectifs : la minorité du jeune et ses besoins éducatifs.

Mis devant le fait accompli d'un afflux migratoire exceptionnel mais visiblement appelé à se pérenniser, les conseils départementaux tentent d'accueillir le mieux possible ces mineurs, de les accompagner avec le soutien d'une multitude d'associations qu'il faut saluer, sans que l'Etat ne juge nécessaire de participer à un effort qui relève de la politique migratoire nationale, voire européenne.

Le fait de considérer ces jeunes migrants sous le seul angle de mineurs en danger (compétence départementale) et non sous l'angle de la politique migratoire de l'état, apparaît inadapté à la situation : la mise en place d'un fichier national qui

éviterait aux départements de refaire une évaluation déjà réalisée n'existe que depuis quelques jours dans quelques départements pilotes et suscite des controverses, on pratique des tests de validation osseux prêtant à polémique, absence d'organisation centralisée d'examens de santé et surtout absence totale de coordination au niveau de l'Education nationale pour mettre en place un accompagnement coordonné et indispensable à ces jeunes. Il est urgent que le Rectorat Nouvelle-Aquitaine prenne aussi des initiatives pour inclure, accueillir ces jeunes en milieu scolaire.

Les exemples de prise en charge de ces mineurs par les départements sont donc divers, à la fois inventifs, pragmatiques et s'adaptant à l'urgence : nous examinerons d'ailleurs demain en commission permanente une délibération portant sur un dispositif expérimental pour l'accueil et la mise à l'abri de mineurs non accompagnés, d'autres exemples existent dans tous les départements de France confrontés à cette problématique.

Disons-le clairement, nous devons traiter une situation extraordinaire avec des moyens ordinaires. Ce n'est pas tenable ! Diverses collectivités, comme le département du Val-de-Marne ou du Finistère ont engagé des recours au Conseil d'Etat pour dénoncer l'inscription dans le Pacte financier des dépenses de solidarité et notamment de la prise en charge des jeunes mineurs étrangers. Le Gouvernement, par la voix de Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires, a consenti une enveloppe supplémentaire du Fonds national de Soutien Interdépartemental de 250 millions d'euros, ce qui compense désormais 17% des dépenses de solidarités des départements. Sébastien Lecornu, délégué aux collectivités territoriales, a confirmé que les dépenses concernant les MNA seraient exclues du Pacte financier dans le Projet de Loi de Finances 2019. Mais comme l'a dit Dominique Bussereau à l'occasion du dernier Congrès de l'ADF, « on est loin du compte ! »

Ce constat du manque de moyens révèle surtout l'inconscience de l'Etat a laissé une situation telle que la question migratoire être assumée par des collectivités diverses. Qu'advient-il des jeunes, qui arrivent désorientés et pour certains d'entre eux traumatisés, qui doivent se récréer un réseau social, aller à l'école, parfois trouver un apprentissage, s'ils ne sont pas correctement accompagnés ? Qu'en est-il du poids sur les épaules des éducateurs, des enseignants, des travailleurs sociaux, judiciaires, qui doivent faire face à des situations inédites

pour lesquelles ils ne sont pas suffisamment formés, en plus de leurs tâches de travail initiales ? Qu'en est-il des bénévoles associatifs qui assument l'urgence, la solidarité, alors que l'Etat montre du mépris à leur égard en supprimant les emplois aidés ? Et enfin, qu'en est-il des collectivités, déjà stigmatisées, à tort nous le savons bien, dont les dépenses de solidarité ne peuvent qu'augmenter dans ce contexte international mouvant ?

Monsieur le Président, nous le voyons bien, notre département fait ce qu'il peut et il le fait plutôt bien. Ne cessons pas, ne cessez pas vous-même, d'alerter ce gouvernement, d'interpeller les nombreux parlementaires MODEM du département des Pyrénées-Atlantiques, sur la réalité de la situation et le besoin absolu d'un soutien financier de l'Etat, hors pacte financier bien évidemment, pour nous permettre de faire face correctement à ces nouvelles missions particulièrement complexes.

Je vous remercie.